



# Les bonnes pratiques



# Que ne faut-il pas jeter dans les canalisations ?

Vous trouverez dans cette plaquette **les bonnes pratiques à adopter** afin de préserver au mieux notre patrimoine hydraulique et naturel.

## A LA MAISON



### Les produits chimiques (solvants, peintures, etc.)

Ces produits perturbent le fonctionnement des stations de dépollution et notamment les bassins biologiques car ils attaquent les microorganismes en charge de la destruction des pollutions dissoutes.

Il faut déposer ces produits dans des déchetteries, qui se chargeront de leur destruction.



### Les médicaments

Les résidus médicamenteux sont des molécules qui ne peuvent être complètement traitées par les stations de dépollution. Ces derniers vont donc directement impacter les milieux aquatiques et les organismes associés.

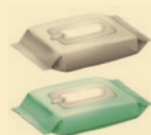
Il faut ramener ses médicaments périmés en pharmacie.



### Les huiles et les graisses (huile de friture, de cuisson, de vidange, etc.)

Ces produits bouchent les canalisations. Les eaux usées viennent alors se déverser sur la voie publique. De plus, ces produits diminuent les performances de traitement des stations de dépollution.

Il faut amener ces produits en déchetterie.



### Les lingettes

Les lingettes ne sont pas biodégradables. Lorsque les lingettes sont jetées dans les toilettes, elles n'ont pas le temps de se dégrader et viennent alors boucher les canalisations.

Les lingettes sont à jeter directement dans la poubelle des déchets ménagers.



### Tout autre objet solide (protections hygiéniques, cotons tiges, couches, etc.)

Tous ces déchets détériorent les ouvrages hydrauliques et obstruent les canalisations.

Ces détritrus sont à jeter directement dans la poubelle des déchets ménagers.



### Les produits chimiques (solvants, peintures, huile de vidange, etc.)

Ces produits rejetés dans les avaloirs d'eaux pluviales vont directement se rejeter dans le milieu naturel. Cela vient directement polluer les milieux aquatiques.

Il faut déposer ces produits dans des déchetteries, qui se chargeront de leur destruction.



### Les produits de lavage de voitures

Il est interdit de laver sa voiture chez soi ou dans la rue. En effet, l'article L 1331-10 du code de la Santé publique précise que « *tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le Maire* ». Cela peut être soumis à une amende de 450€.

Il faut amener sa voiture dans des stations de lavages, ou effectuer des lavages à sec avec des produits dit écologiques.



### Les mégots et tout autre objet solide.

Ces déchets jetés dans les avaloirs d'eaux pluviales, vont directement se rejeter dans le milieu naturel. Cela vient directement polluer les milieux aquatiques.

Ces détritrus sont à jeter dans les cendriers ainsi que dans les poubelles.



## DANS LA RUE



## Qu'est-ce qu'un réseau d'assainissement ?

Les réseaux d'assainissement sont des canalisations souterraines qui vont récupérer les eaux usées d'une part, et les eaux pluviales d'autre part (dans le cadre d'un réseau d'assainissement dit séparatif). Les eaux usées sont directement transportées vers la station de dépollution de Bonneuil-en-France et les eaux pluviales vont se rejeter dans le milieu naturel à savoir dans le Croult et le Petit Rosne. Il est donc essentiel de ne pas jeter de déchets dans les canalisations, sous peine de polluer l'environnement et/ ou de porter atteinte au bon fonctionnement des réseaux et de la station de dépollution, augmentant alors le prix de l'eau.

### Bon à savoir

Toutes les détériorations, obstructions, etc. occasionnées par les rejets de ces déchets dans les canalisations, nécessitent des interventions de la part de votre établissement public et / ou de votre prestataire privé. Chaque intervention aura obligatoirement un impact financier sur le coût de l'assainissement. Préserver vos canalisations, c'est réduire votre facture d'eau.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique  
des Vallées du Croult et du Petit Rosne  
Rue de l'eau et des enfants  
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

Accueil : 01 30 11 15 15  
Télécopie : 01 30 11 16 89  
Courriel : [info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)



@SIAH\_Croult  
siahcroult